



Attribution de prime de nettoyage

Par **bill7**, le **25/03/2009 à 17:20**

Bonjour,rnrndans le cadre de l'attribution d'une indemnité de nettoyage des vêtements de travail, nous avons eu une note qui accompagnée la fiche de salaire et sur laquelle il est inscrit, je cite le texte mot à mot: rn" cette indemnité est versée une fois par an en janvier aux salariés non cadre pour qui le port continu d'un vêtement de travail est obligatoire".rnAujourd'hui je suis chef de service maintenance mais je ne suis pas cadre.rnPour moi, le sens de la phrase sus citée, est bien: seulement les cadres ne sont pas soumis au port obligatoire d'un vêtement de travail.rnQu'en pensez vous, l'absence de ponctuation est elle volontaire, y a t il un sens différent, à ma vision?rnMercirnJPB

Par **Visiteur**, le **26/03/2009 à 08:14**

bonjour,rnrn[fluo]y a t il un sens différent, à ma vision? [/fluo]rnrnje ne comprends pas votre vision ? rnrn[fluo]Aujourd'hui je suis chef de service maintenance mais je ne suis pas cadrern[/fluo]rnrnet??? concernatn la prime ?